

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 57 du 30 juillet 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 7

ERRATUM

à la délégation de gestion du 19 juillet 2021 entre les services du ministère des outre-mer et ceux du ministère des armées pour la mise en œuvre de diverses fonctions au profit du commandement du service militaire adapté et de ses formations.

Du 23 juillet 2021

ERRATUM à la délégation de gestion du 19 juillet 2021 entre les services du ministère des outre-mer et ceux du ministère des armées pour la mise en œuvre de diverses fonctions au profit du commandement du service militaire adapté et de ses formations.

Du 23 juillet 2021

NOR A R M E 2 1 0 1 8 8 6 Z

Texte(s) modifié(s) :

- ≥ [Délégation de gestion du 19 juillet 2021 entre les services du ministère des outre-mer et ceux du ministère des armées pour la mise en œuvre de diverses fonctions au profit du commandement du service militaire adapté et de ses formations.](#)

Référence de publication :

La [délégation de gestion du 19 juillet 2021](#) est modifiée comme suit :

À l'article 2. - IV.

Au lieu de :

« 1,6 milliards d'euros » ;

Lire :

« 1,6 M€ ».